

Au commissariat pour des dessins : la mésaventure rocambolesque des parents d'un collégien de l'agglomération rouennaise

Par Margaux Delanys - le 09/04/2024 à 16h40

Quelques dessins griffonnés sur un coin de table et une administration qui s'emballe. Au collège Sainte-Marie de Déville-lès-Rouen, le jeune Yanis a fait l'objet d'une information préoccupante et a été signalé au procureur de la République. Le début d'un calvaire pour ses parents, interrogés par la brigade des mineurs en novembre dernier.

Sur la feuille de Yanis*, une bande dessinée est griffonnée au crayon à papier. « *Ce ne sont que des dessins* », soupire Anne-Laure*. Son fils a fait l'objet d'une information préoccupante et d'un signalement auprès du procureur de la République. « *Au vu de l'âge de l'enfant* », le cabinet du procureur de Rouen indique ne communiquer « *aucune information* » sur le dossier, qui sera finalement classé sans suite. Devant la gravité du dispositif, la famille envisage de porter plainte pour signalement abusif.

L'affaire remonte à la rentrée 2023. En septembre, Yanis entre en cinquième au collège catholique Sainte-Marie de Déville-lès-Rouen. Victime de harcèlement dans son ancien établissement, ses parents ont décidé de le placer dans le privé. En permanence, Yanis dessine. L'une de ses bandes dessinées alerte une professeure. « *Elle me l'a prise* », raconte simplement le garçon. Dans la foulée, il est convoqué par Monsieur Duponchel, le directeur adjoint de l'établissement.

Sollicité, François-Xavier Lebouché, le chef d'établissement, a rappelé les faits sans vouloir les commenter. « *Sur l'un des dessins de Yanis, une personne armée tue un grand nombre de personnes et dit : "Je m'appelle Ninho et je vais tuer toute la terre comme ça ils iront au paradis et moi aussi vu que j'aurai fait une bonne action"* », retrace-t-il, évoquant un autre dessin, représentant « *des personnes armées "envahissant le Maghreb"* ».

« *Je ne pensais pas à des terroristes. C'était mon imagination, je m'étais un peu inspiré d'un film. Mais eux, ils n'ont rien voulu savoir* », raconte Yanis, qui dessine depuis peu. Le collégien explique s'être inspiré d'un Marvel et avoir repris à son compte le personnage

Xavier Lebouché. Elle l'appelle à « *distinguer la fiction de la réalité* ». À la fin de l'entretien, le chef d'établissement la rassure et lui répond : « *On ne fera rien* ».

Seulement voilà. « *La veille des vacances de la Toussaint, je reçois un mail du chef d'établissement me parlant d'un fort absentéisme de Yanis* », se souvient Anne-Laure, qui précise pourtant que « *ses absences étaient justifiées* ». Et, dans la foulée, François-Xavier Lebouché décide de lancer une information préalable sans en informer la famille de vive voix. Dans un mail adressé ultérieurement à la mère de Yanis, que *Le Poulpe* a pu consulter, le chef d'établissement juge la situation du collégien « *préoccupante* » et annonce que « *les services de l'inspection académique ont été prévenus* ».

« *On s'est dit qu'est-ce que c'est que ça ?* », raconte la mère de famille en cherchant le mail dans ses dossiers. Dans sa pochette en carton jaune destinée à l'académie de Normandie, Anne-Laure a glissé des illustrations des contes de Charles Perrault qu'elle lisait petite, « *pour relativiser un peu les choses* ».

« *Le dialogue est nécessaire* », abonde Thierry Pajot, secrétaire du syndicat des directeurs et directrices d'écoles. « *La règle, c'est : on prévient* », poursuit-il, avant d'ajouter : « *il y a des choses qui ne se disent pas au téléphone* ».

« *Les services sociaux sont formés, les assistantes sociales sont formées. Nous, on remplit un papier et certains pensent que ce papier va suffire. Ce n'est pas vrai : il y a tout un accompagnement qui est à faire* », détaille le secrétaire général national du syndicat. Face à ces « *mesures disproportionnées* », les parents décident de retirer leur fils du collège privé. Yanis réintègre son ancien collègue Charles Gounod en novembre, dans lequel ses sœurs sont toujours scolarisées.

« On a quand même fini au commissariat de Rouen »

Une semaine plus tard, le père de Yanis reçoit un message de la brigade des mineurs. Deux agents de police se présentent au domicile familial le lendemain pour lui remettre une convocation. « *On se doutait que c'était lié au collègue* », rapporte Anne-Laure. La procédure est enclenchée.

Le matin du 2 novembre, les parents du collégien sont entendus séparément au commissariat de Rouen. La brigadière interroge Anne-Laure sur les dessins de Yanis, ses retards et ses absences. « *La policière m'a dit qu'elle trouvait ça complètement ridicule* », glisse la mère de famille. « *Elle m'a dit que la police perdait de plus en plus de temps à des bêtises de disputes entre enfants, que les chefs d'établissements se déchargeaient de plus en plus sur eux.* »

Selon les chiffres de la CRIP 76, si le nombre d'informations préoccupantes transmises par an a eu tendance à baisser, « *les transmissions de l'Éducation nationale [ont] quant à elles augmenté de 24,4 % entre 2020 et 2022* ».

« *On nous demande de plus en plus de faire des "faits établissement"* [ndlr : mesure d'enregistrement d'événements jugés préoccupants au sein d'une école] », rapporte le secrétaire du syndicat des directrices et directeurs d'école. « *Pour se*

couvrir, on a tendance à effectuer beaucoup plus de signalements pour des faits qu'on n'aurait peut-être pas signalés l'année dernière ou l'année d'avant », reconnaît-il.

« On a quand même fini au commissariat de Rouen », tempête Anne-Laure encore stupéfaite par la procédure. Elle attendra près d'une heure son mari, encore interrogé à l'intérieur par une policière. « J'étais le papa, d'origine marocaine, musulman, forcément potentiel tout ce qu'on veut », raille-t-il. Ces « origines marocaines, on pense que ça joue fortement », lâche Anne-Laure, qui soupçonne immédiatement le délit de faciès dont Yanis a pu être victime au collège.

Elle rapporte les propos qu'un professeur aurait adressés à son fils. *« Ah, tu viens de Charles Gounod, tu as intérêt à te tenir à carreau »,* lui aurait-il lancé, alors que le collégien venait de faire sa rentrée à Sainte-Marie.

« C'est un crime de faire des dessins ? »

Quatre jours après l'interrogatoire, la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) de Seine-Maritime transmet une lettre aux parents. *« Au titre de la protection de l'enfance une évaluation de votre situation familiale doit être effectuée »,* indique le document.

Le même jour, le directeur de Sainte-Marie reçoit un message de la proviseure vie scolaire de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale. *« Un signalement au titre de l'article 40 du CPP [ndlr : code de procédure pénale] a été fait auprès du procureur directement par le rectorat le vendredi 27 octobre »,* retrace le chef d'établissement.

L'article cité dispose que *« toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs ».*

« C'est un crime de faire des dessins ? », s'interroge Anne-Laure. Après une série de courriers, elle obtient un premier rendez-vous avec le diocèse, dont dépend le collège de Déville-lès-Rouen. Le 8 décembre, une seconde rencontre est organisée, cette fois en présence de François-Xavier Lebouché. *« Il m'a dit qu'en fait, après Arras, la professeure principale de mon fils est venue le relancer au sujet des dessins »,* gronde-t-elle.

Pour le père de Yanis : *« Le collège n'a pas du tout joué son rôle. L'académie n'a pas du tout joué son rôle »,* pointant le manque de communication des institutions. *« Il y a des machines qui se mettent en place parfois, ce sont des broyeuses »,* s'indigne-t-il. Si l'assistante sociale chargée de l'évaluation médico-sociale de l'enfant a indiqué clore le dossier, la mère de Yanis espère désormais que son fils pourra *« tourner la page ».*

*** Les prénoms ont été modifiés.**